

Fiche de poste Assistant Maternel

1. Situation administrative

Salarié de l'AASBR

Intitulé du poste : Assistant Maternel

Conditions d'accès à l'embauche :

- Etre en possession de l'attestation d'agrément en cours de validité délivrée par le Conseil Général;
- Avoir effectué au minimum les 60 heures de formation obligatoire (avant l'accueil de tout enfant) et être titulaire de l'attestation de suivi d'une initiation aux gestes de secourisme.

Rattachement hiérarchique : Directeur de l'établissement

Domaine d'intervention : domicile de l'Assistant Maternel et Multi-accueil ou Crèche Familiale (pendant les ateliers d'éveil)

Suivi : Educateur de Jeunes Enfants et Directeur de l'Etablissement

2. Compétences et aptitudes requises

- Qualités relationnelles avec l'enfant, sa famille et l'équipe de la Crèche ;
- Connaissances des besoins spécifiques de l'enfant ;
- Qualités pédagogiques : savoir valoriser l'enfant, lui donner des repères, favoriser son développement ;
- Capacité d'observation, d'écoute, de patience, de tolérance ;
- Sens des responsabilités ;
- Capacité d'organisation, d'initiative et d'anticipation ;
- Maîtrise des règles d'hygiène ;
- Capacité à travailler et à se situer au sein de l'équipe de la Crèche Familiale ou du Multi-Accueil et en collaboration avec les autres Assistants Maternels ;
- Capacité d'adaptation, de non jugement et de discrétion (respect du secret professionnel), capacité de se remettre en question ;

- Disponibilité ;
- Maîtrise de la langue française (la comprendre et la parler couramment).

3. **Définition des missions**

Accueille à son domicile des enfants à titre non permanent et effectue des tâches nécessaires à leur développement physique, psychique et social.

a) Missions générales

- Savoir accueillir l'enfant et sa famille ;
- Assurer une bonne hygiène et un bon entretien du domicile, qui est le principal lieu d'accueil pour l'enfant ;
- Faire du domicile un lieu de vie où l'enfant peut être écouté et respecté et où il peut s'épanouir en toute sécurité ;
- Répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant : alimentation, sommeil, soins, jeu, relation, tout en respectant son propre rythme ;
- Entretenir une relation professionnelle avec les parents ;
- Tenir compte des principes éducatifs des parents ;
- Adhérer au projet éducatif de l'Etablissement et respecter son règlement de fonctionnement ;
- Participer aux activités de la crèche : ateliers de jeux, sorties, formation, ateliers avec intervenant extérieur ;
- Collaborer avec l'équipe encadrante et les autres Assistants Maternels ;
- Savoir appliquer les protocoles médicaux établis par le pédiatre de l'enfant (plan d'accueil individualisé, protocole d'hyperthermie...)

b) Missions spécifiques

- Accompagner les enfants qui lui sont confiés au moins une fois par semaine à la Crèche Familiale ou au Multi-accueil pour des ateliers d'éveil (activités éducatives) ; pendant ce temps d'atelier, l'assistant maternel rattaché à un Multi-Accueil est présent aux côtés des enfants qu'il accueille et reste leur référent ;
- Participer aux réunions de concertation pédagogique, ainsi qu'aux formations et manifestations organisées par l'Etablissement ;

- Collaborer avec l'équipe encadrante et les autres Assistants Maternels.